

. Organisation générale

La périodicité

Dans un premier temps, une périodicité annuelle est envisagée sur l'année scolaire 2020 / 2021, avec une parution début juin. Deux, voire trois numéros pour les années suivantes.

La forme. Le contenu

Une charte graphique sera établie avec le concours d'une graphiste professionnelle. Les logos de l'OCCE et de la Communauté de Communes de Serre Ponçon Val d'Avance apparaîtront. Il a été décidé que les articles proposés entreraient dans des rubriques définies à l'avance. (Voir point 8.)

La rédaction

La rédaction des articles se fait dans les classes inscrites, avec un engagement de chacune à fournir un ou plusieurs articles pour ce premier numéro, qui puissent s'insérer dans les rubriques proposées au cahier des charges (voir ci-dessous). Les classes peuvent proposer des illustrations de leurs articles. Les articles sont transmis selon un calendrier établi au Comité de Rédaction École (C.R.E.) puis au Comité de Lecture Interscolaire (C.L.I.). Le respect du calendrier est un impératif important pour le bon déroulement du projet collectif. Les articles sont saisis à l'ordinateur sur la fiche type fournie par l'OCCE, ils seront présentés sous forme « papier » pour en faciliter la lecture au sein des Comités, et conservés sous forme numérique pour en faciliter le montage informatique (transmission par messagerie à l'O.C.C.E.).

Le choix des articles

1 Le comité de rédaction école (C.R.E.)

Pour les groupes scolaires, chaque école, sous la responsabilité d'un maître référent identifié, organise librement son Comité de Rédaction

interne à l'école. Impérativement constitué d'élèves, il sera chargé d'organiser la répartition des écrits de chaque classe, puis de valider sur des critères clairement définis les articles destinés à la parution dans le journal interscolaire, notamment la pertinence du titre et la qualité des illustrations. Il devra notifier à leurs auteurs les raisons du rejet éventuel de leurs articles et veiller à ne pas sélectionner ni rejeter toujours les mêmes auteurs. Une fois le choix établi, les articles d'une même école sont confiés sous leur version « papier » aux délégués du CLI et adressés par courriel à l'association départementale de l'OCCE (ad05@occe.coop) qui les centralisera et les diffusera au comité de publication (adultes animateurs du projet).

2. Le comité de lecture interscolaire (C.L.I.)

Chaque école procède pour la parution finale à la désignation ou à l'élection de délégués au Comité de Lecture Interscolaire : 4 délégués, 2 titulaires, 2 suppléants. Pour La Bâtie Neuve et Espinasses, 4 délégués par cycle, pour les autres écoles, 4 délégués par classe. Ces 2 délégués titulaires se rassemblent une journée au collège de La Bâtie Neuve. Ils y sont transportés par car mis à leur disposition par l'organisation intercommunale sous la responsabilité d'un enseignant O.C.C.E. présent dans le car. Le C.L.I. procède au choix des articles et à leur répartition dans les rubriques. Les délégués rendent compte des décisions du C.L.I. dans leurs écoles respectives. A l'issue du Comité de lecture, il sera donné quelques jours pour effectuer les éventuelles modifications d'articles. Les articles et illustrations sélectionnés par le C.L.I. sont transmis en versions numérique aux prestataires retenus pour la mise en page et l'impression du journal.

Des aides à la préparation du comité de lecture sont disponibles [ici](#)

L'éthique

Un règlement éthique commun à tous les niveaux de validation des articles est établi : • respect des personnes : les rédacteurs s'interdisant la calomnie, le mensonge, les propos injurieux ou

diffamatoires et portant atteinte à la vie privée • expression libre des opinions, en se gardant de tout prosélytisme politique, religieux ou commercial • vérification des sources • signature des articles • sélection d'au moins 1 contribution par classe.

La fabrication

L'essentiel de la participation des élèves et enseignants porte sur la production d'écrits et d'illustrations. L'assemblage des articles, leur mise en page et leur impression sont confiés aux professionnels partenaires du projet. Le journal est composé de 16 ou 20 pages, en quadrichromie, d'un format qui reste à définir : A4 ou autre... La mise en page se référera à la grille qui sera élaborée par le comité de conception au démarrage du projet.

La diffusion

La diffusion des 500 (ou 600) exemplaires gratuits est assurée dans le réseau scolaire auprès de chaque élève par l'OCCE, et par dépôt effectué par la Communauté de Communes dans les lieux publics et culturels du territoire. Un dépôt pédagogique de 3 exemplaires sera effectué auprès du centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI), en respect de la circulaire n°2002-026 du 1^{er} février 2002. Un dépôt légal sera assuré par l'OCCE.

Les accompagnements

1. Pilotage

Le pilotage du projet est assuré par le groupe aujourd'hui constitué et rassemblant enseignants, Communauté de communes, représentant des acteurs du livre et O.C.C.E. 05. Il se réunit pour le démarrage du projet et pour un bilan de fin d'année. L'animation du groupe est assurée par l'O.C.C.E. 05.

2. Accompagnement pédagogique

Le projet pédagogique lié à la réalisation du journal relève de la compétence exclusive des enseignants. Son animation à l'échelle interscolaire sera assurée par l'O.C.C.E. (animateur départemental ou autre bénévole enseignant retraité). Ils animent les C.L.I. et peuvent : fournir de la documentation pédagogique sur la réalisation de journaux scolaires, apporter une aide régulière dans les classes et les comités de rédaction pour la production, la saisie informatique, l'organisation coopérative.

3 Accompagnement financier

Le portage financier du projet est assuré par l'Association départementale O.C.C.E. 05, qui se charge de solliciter le partenariat financier de la Communauté de Communes pour la prise en charge des frais de fabrication, de transport d'enfants, de déplacement d'animateurs et de prestations professionnelles inscrits au budget prévisionnel.

Le contenu les rubriques

Pour une meilleure coordination du projet dans chaque école, le cahier des charges indique une série de rubriques qui seront alimentées au choix par les élèves, en fonction de leurs inspirations. Ces rubriques peuvent rassembler textes et illustrations (dessins, photos...) :

- éditorial (qui peut être écrit par un enseignant ou directeur d'école, un élu, un notable connu...)
- actualité de l'école ou de la commune
- un geste pour la planète
- les enfants parlent aux adultes
- vivre ensemble (scolaire, local, international, droits de l'enfant...)
- la vie ailleurs (correspondance avec des écoles d'autres pays, cyber-écriture...)
- sciences et découverte du monde
- critiques culturelles (livres, cinéma, théâtre, expos, jeux vidéo, télé...)
- actualités sportives de sa commune
- brèves
- observations météo
- textes libres (récits personnels, poèmes...)
- page détente (jeux, BD, ...)

Cette liste sera mise à l'épreuve dès la première parution et pourra être modifiée en fonction des projets d'écriture des élèves. Les élèves producteurs d'articles sont invités à indiquer la rubrique dans laquelle ils

placeraient leur écrit. Les comités de rédaction et de lecture trancheront.

Action initiale. Titre et charte graphique

Dans un premier temps, intéresser les élèves à la presse écrite sous toutes ses formes. Parler du projet de journal inter écoles, présenter les contours géographiques de la Communauté de Communes. Vient ensuite le choix d'un titre et concevoir la charte graphique du journal. Chaque classe proposera un ou plusieurs titres ainsi que des idées pour la charte graphique et élira deux délégués pour porter leur projet. Un comité de délégués étudiera les différentes propositions et choisira un titre et une charte graphique en présence de la graphiste professionnelle invitée pour l'occasion. Dans le même temps, chaque classe future signataire d'articles, s'inventera un logo, une mascotte qui se trouvera imprimée avec la signature. Ce logo sera porté par les délégués à la graphiste, mais non soumis à critique du comité.

Calendrier des actions

L'objectif est la parution du premier numéro à la fin de l'année scolaire, début juin. Pour tenir ce délai, le programme suivant est proposé :

- ▶ Décembre / janvier : Travail préalable cité au point 9
- ▶ Fin janvier : Réunion des délégués avec la graphiste pour le choix d'un titre et d'une charte graphique.
- ▶ Janvier Février mars : Rédaction des articles dans les classes.
- ▶ Courant avril : Comité de rédaction dans les écoles. (voir 3.4.1.)
- ▶ Avant les vacances de Pâques : Les classes envoient leurs articles à l'O.C.C.E. qui coordonne et prépare le comité de lecture
- ▶ Début mai : Envoi dans les classes par l'O.C.C.E., des articles à analyser pour le comité de lecture
- ▶ Mi-mai : Réception des fiches retour du Comité de Lecture Interscolaire (en distanciel)
- ▶ deuxième quinzaine de mai : Corrections éventuelles des articles par les auteurs. Mise en page du journal

- ▶ courant juin : Impression et diffusion du journal
- ▶ Fin juin : Réunion du groupe de pilotage. Bilans et perspectives.